

Consultation de l'ORMR sur la nouvelle Déclaration annuelle de renseignements (DAR)

Du 20 novembre au 22 décembre 2023

L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) lance à toutes les parties intéressées un appel aux observations sur une nouvelle approche de collecte des renseignements auprès des maisons de retraite agréées de l'Ontario. Cette approche, appelée « Déclaration annuelle de renseignements » (DAR), permettra d'approfondir la connaissance du secteur dont dispose l'organisme de réglementation, de favoriser les activités réglementaires visant à protéger les résidents des maisons de retraite afin qu'ils soient libres de choisir et puissent vivre avec dignité et en toute confiance, et de réduire le fardeau administratif pesant sur les établissements. L'ORMR souhaite recevoir des observations sur le processus proposé et sur les cinq questions auxquelles les maisons de retraite devront répondre au cours d'une période de deux mois au début de l'année 2024.

Veillez examiner le [Dossier de consultation sur la Déclaration annuelle de renseignements](#) pour obtenir des précisions sur le processus, les questions prévues et les observations souhaitées par l'ORMR.

Veillez envoyer vos commentaires par écrit à consultations@rhra.ca au plus tard le 22 décembre 2023. Veuillez saisir « Contribution à la consultation sur la DAR » dans le champ d'objet de votre courriel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [Foire aux questions](#) ou nous envoyer un courriel à consultations@rhra.ca.

L'ORMR publiera une synthèse des observations reçues sur cette page Web au début de l'année 2024.